

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE DOMBLANS
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DOMBLANS LE 22 MARS 2019**

Date de convocation : 15 mars 2019	
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 22	
Présents : 20	Votants : 22

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 22 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard Frachon.

Présents : Roger Ballet, Bernard Frachon, Jacques Hédin, Chantal Martelin, Emmanuel Rizzi, Gilles Campy, Christophe Chevassu, René Dutruel, François Foucquart, Sandrine Gauchet, Laurent Guillemin, Jean Pierre Médigue, Chrystel Meulle, Jean Nozière, Monique Gaudron, Philippe Leseigneur, Pierre Breton, Christophe Pitel, Jacques Grillot, Rémi Courtout.

Excusés : Thomas Chanet, pouvoir donné à Roger Ballet, Sophie Guillaume-Belle pouvoir donné à Rémi Courtout
Présence de Mr Poucheret, trésorier.

Documents à disposition : budget de Bréry (2018), de Domblans (2018) et de la Commune Nouvelle (2019)

1/ à 3/ M. Poucheret (Trésorier) donne les éclairages techniques sur les budgets :

Compte administratif 2018 budget général commune historique de Bréry :

▪ Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Fonctionnement : 116 997.93

Investissement : - 73 305.37

Soit un excédent de 43 692.56

Compte administratif 2018 budget général commune historique de Domblans :

▪ Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Fonctionnement : 1 157 751.46

Investissement : - 115 780.91

Soit un excédent de 1 041 970.55

Compte administratif 2018 budget eau assainissement commune historique de Domblans :

▪ Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Fonctionnement : 81 235.03

Investissement : 58 674.39

Soit un excédent de 139 909.42

Budgets 2019 de la commune nouvelle :

► **Budget général :**

Section d'investissement : 2 280 266 €

Section de fonctionnement : 1 910 825 €

► **Budget eau et assainissement** :

Section d'investissement : 185 300 €

Section de fonctionnement : 320 192 €

Le fonds de roulement de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019 est de 1 085 663€

M. Bernard FRACHON, Maire de Domblans, M. Roger BALLET, Maire de la Commune déléguée de Bréry et M. POUCHERET, Trésorier quittent la salle du Conseil Municipal. M. Rémi COURTOU, 1^{er} adjoint met au vote :

Votes :

Compte de gestion 2018 budget général Commune historique de BRÉRY : adoption à l'unanimité

Compte de gestion 2018 budget général Commune historique de DOMBLANS : adoption à l'unanimité

Compte de gestion 2018 budget eau assainissement Commune historique Domblans : adoption à l'unanimité

Votes :

Compte administratif 2018 budget général Commune historique de BRÉRY : adoption à l'unanimité

Compte administratif 2018 budget général Commune historique de DOMBLANS : adoption à l'unanimité

Compte administratif 2018 budget eau assainissement Commune historique Domblans : adoption à l'unanimité

Votes :

Budget Général : adopté à l'unanimité

Budget Eau et Assainissement : adopté à l'unanimité

Compte tenu des résultats, il convient de procéder à l'affectation des résultats pour le budget général :

- Virement à la section d'investissement : article 1068 : 189 086.28

- Affectation à l'excédent reporté : article 002 : 1 085 663.11

5/ Le lissage des taxes sur 5 ans. La Commune Nouvelle sera active fiscalement à partir de 2020.

Jusqu'en 2020, proposition que les taux restent identiques pour chaque commune historique.

► **Taux d'imposition pour Bréry** :

Taxe d'habitation : 8.69 // Taxe foncière (bâti) : 18.22 // Taxe foncière (non bâti) : 33.95

Vote : maintien des taux pour 2019 adopté à l'unanimité

► **Taux d'imposition pour Domblans** :

Taxe d'habitation : 9.78 // Taxe foncière (bâti) : 15.74 // Taxe foncière (non bâti) : 24.70

Vote : maintien des taux pour 2019 adopté à l'unanimité

6/ **Capacité d'autofinancement brut des deux communes en 2018** :

Domblans 2018 : 187 670 €

Bréry 2018 : 40 174 €

7/ cœur de village à Bréry : M. Roger Ballet fait le point de la rencontre avec un acheteur potentiel de la propriété, le 5 mars 2019. Ce dernier est en lien avec un architecte pour affiner son projet et a obtenu des assurances du Conseil Départemental pour l'accès à la propriété par la voie départementale. Il est confirmé que la commune garde une réserve foncière sur le « nez de la propriété » pour un aménagement futur de la place de la fromagerie, pour l'extension éventuelle du cimetière. La question de parking reste posée.

8/ Compte rendu du Conseil Communautaire du 5 mars 2019 par Mme Martelin.

Le conseil communautaire a pris des décisions :

- en matière d'environnement (sites Natura 2000),

- a approuvé le nouveau règlement du SPANC,
- d'acquisition des garages de l'OPH à Bletterans en vue de la création de la maison de santé,
- d'aide aux gîtes et chambres d'hôtes,
- de formation des agents dans le cadre du périscolaire,
- de subventions pour les associations culturelles.

Pour information, le prochain conseil aura lieu le 4 avril à 18h 30 à Bréry.

9/ Construction de la Nouvelle Gendarmerie : le 5 mars 2019, réception d'un arrêté du Préfet de Région, sur des fouilles archéologiques complémentaires. Après rencontre avec M. Cupillard (Pôle patrimoine de la Région- DRAC), M. Miche (SIDEDEC) et une collaboratrice de l'architecte, demande va être faite pour modifier l'arrêté en reconfigurant la parcelle.

10/ Compte rendu visite chantier de Bréry par des responsables d'une société économique locale :
Il a été constaté l'avancée des travaux et l'intérêt de cette réalisation. Un rendez-vous est à prévoir en mai pour finaliser les partenariats d'utilisation des logements.

11/ Demande de bail à ferme sur la parcelle ZH 15 appartenant à la commune. M. RIZZI quitte la salle du Conseil Municipal durant l'exposé de ce point.

Après présentation par Mr Nozière des différentes possibilités juridiques d'utilisation, il est décidé à l'unanimité (hors présence de Mr Rizzi) de mettre à disposition cette parcelle à Mr Rizzi dans le cadre d'un bail à ferme et d'une convention qui sera signée entre les parties.

12/ Parcelle derrière l'église : une convention d'entretien va être établie avec le riverain.

13/ Compte rendu de la réunion avec l'ONF : présentation d'un bilan sur les 10 dernières années. Des visites seront envisagées au printemps sur le terrain. Une décision sera à prendre au vu de la maladie constatée sur certaines essences.

14/ Choix des entreprises pour réaliser les travaux en forêt en 2019 : la mise en peinture sera effectuée par l'ONF, le broyage par Raymond, le nettoyage autour des arbres par Pellerin.

Délibération : décision prise à l'unanimité.

15/ Courrier des communes forestières :

Celui-ci nous informe que l'ONF veut récupérer les montants des ventes de bois et non la Trésorerie.

Délibération : opposition à l'unanimité

16/ compte rendu de la Commission Voirie CCBHS : embauche d'un technicien, les travaux demandés représentent le double de la capacité budgétaire.

17/ Future embauche d'un agent technique avec l'association AIR :

L'agent mis à disposition par l'association AIR termine son contrat. Un cadeau lui sera offert. D'autres candidats sont proposés mais la décision est réservée au vu de la prochaine échéance du contrat aidé de l'agent de la commune historique de Bréry.

18/ Employés communaux : il est rappelé que les demandes de tâches et travaux sont coordonnés par le Maire ou le responsable des employés (M. Rémi COURTOU). Mr Guillemain Alain est dorénavant responsable des employés communaux.

19/ Lotissement de la Sarazine : les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont démarré. Il est prévu 4 mois de chantier.

Malgré notre demande, le Sidec repousse la tranche 2 d'enfouissement des réseaux secs prévue à Bréry en 2021.

20/ compte rendu de la rencontre avec Yannick Boyer, nouveau directeur extra et périscolaire de la CCBHS .

21/ Demande de la Directrice pour un ordinateur portable (cout 600€) ;
Délibération : 2 abstentions, 20 pour.

22/ Bilan de la rencontre avec les associations le 7/03/2019 ; élaboration du planning d'utilisation des salles des fêtes.

23/ Travaux Agence Postale Communale : le nouveau bureau est installé et sera opérationnel le 23 mars 2019.

24/ départ en retraite de Mme BECOULET ; création d'un poste d'Adjoint technique 2ème classe à compter du 1/04/2019.

Questions diverses :

- M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner pour les biens cadastrés :
 - ZL 439 (1/7^{ème} indivis) sise au 137 Chemin des Grands Prés d'une superficie de 00ha 04a 03ca
 - ZL 440 sise au 159 Chemin des Grands Prés d'une superficie de 00ha 06a 87ca

Vote : le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, renonce à exercer son droit de préemption sur les biens indiqués ci-dessus.

Prochain Conseil le 30 avril 2019 à 19H,
Les prochains conseils sont fixés le 28 mai et le 25 juin.

La séance est levée à 22h 00.

Le Maire de Domblans,

Bernard Frachon.

